

N'autre info!

pour qui ne se satisfait pas de l'Impex ... ou du Café du Commerce

Seconde
version

SAEN

Février
2017

Parmi une longue liste de mesures d'économie dans l'éducation, celle qui réduit d'une période la grille hebdomadaire des élèves du cycle 2 a causé quelques remous.

Parfois considérée comme une compensation à la période de décharge pour maîtrise de classe enfin accordée aux enseignants des degrés 3 à 6, sa mise en œuvre demande du doigté.

Ce n'est pas un cadeau!

Dans tous les cantons voisins, depuis de nombreuses années, le nombre de leçons hebdomadaires dispensées à l'école primaire est de 28 périodes. Dans notre canton, elle est de 29 périodes; de plus, les enseignants des degrés 3 à 6 étaient les seuls à ne pas bénéficier d'une période d'allègement (décharge) pour la maîtrise de classe.

Alors que le niveau des salaires reste le plus bas et que leur progression est réduite à la suite de la mise en place de la nouvelle grille salariale, l'octroi d'une période de décharge aux degrés 3 à 6 ne fait que réparer une injustice. Hélas, il en reste d'autres que l'évaluation des fonctions qui sera réalisée d'ici fin 2018 devrait corriger.

Disparition d'une période de FGE

Hasard du calendrier, paraît-il, les services du DEF ont imaginé une mesure d'économie consistant à réduire l'horaire des élèves d'une période tout au long du cycle 2.

Différentes pistes ont été explorées pour aboutir à la suppression de la période de formation générale (FGE). Cette mesure ne supprime pas les objectifs visés, qui doivent désormais être atteints en empiétant sur les autres branches.

Il faut relever que les syndicats ne sont pas à l'origine de cette décision. Le SAEN fait remarquer qu'il est illusoire de vouloir atteindre les mêmes objectifs avec un temps d'enseignement réduit. Les autorités à l'origine de la décision doivent assumer leurs responsabilités; il s'agit évidemment là d'une baisse de prestation.

Arbitrages

Face à cette équation, il faut se résoudre à opérer des choix. Après celui de la branche amputée, il faut aussi imaginer de quelle façon réduire le *pensum* des enseignant-e-s tout en respectant le cadre rigide imposé par les horaires-blocs.

En d'autres termes, la priorité va-t-elle à la pédagogie ou à la «mission» de garde de l'école?

Le cas le plus simple: 7e et 8e

À ces degrés, les élèves ont depuis longtemps davantage de leçons à leur horaire que leurs enseignants. La suppression de la période de formation générale (FGE), désormais intégrée au sein des autres branches ne posera guère de problèmes techniques.

Tout ce qui change, c'est que les élèves se rendront en classe pour y suivre 31 leçons au lieu de 32.

En comparaison avec nos voisins de l'espace BEJUNE, cela reste en ligne...

Quant à l'incidence sur l'emploi, l'octroi de la période de décharge de maîtrise de classe aux degrés 3 à 6 aboutit quasiment à une opération neutre.

Par contre, dans les degrés précédents, la relative coincidence entre les horaires des élèves et des enseignants, ajoutée à la contrainte des horaires blocs complique les choses.

La «mission» de garde de l'école tend alors à s'opposer aux prescriptions pédagogiques.

Propositions pour les degrés 3/4 et 5/6

